

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 01 OCTOBRE 2022**

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

DOSSIER ADRESSAGE : NOUVELLES DENOMINATIONS DES VOIES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, valide les nouvelles dénominations des voies.

ACQUISITION DES PANNEAUX DE RUES ET NUMEROS DE MAISON

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, retient le devis de la société LACROIX City pour un montant total HT de 7 969.40 € afin de procéder à l'achat des panneaux de rues, numéros de rues et supports suite aux nouvelles dénominations des voies.

RENOUVELLEMENT DE FOYERS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, considérant l'intérêt de réaliser des économies d'énergie, décide le renouvellement de 256 foyers d'éclairage public par des lanternes LED et décide que la participation financière de la Commune sera étalée sur 15 ans.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer des bons d'achats aux lauréats de chaque catégorie du concours 2022 des maisons fleuries, désignés par le jury communal.

TRAVAUX A LA STATION D'EPURATION

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, retient la proposition de la société ACTEMIUM d'un montant de 9 770 € HT pour la réalisation de travaux d'urgence suite à une rupture d'une cloison siphonoïde du bassin d'aération.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote la délibération modificative n° 1 du budget Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal vote la délibération modificative n° 1 du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

ACQUISITION D'UNE IMPRIMANTE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide l'acquisition d'une imprimante laser multifonctions pour l'école maternelle et retient la proposition de LCD 03 informatique pour un montant de 573,17 € HT.

INDEMNITE DE SINISTRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser un chèque d'un montant de 267,62 € émis par Groupama Rhône Alpes Auvergne, en règlement d'un bris de vitre à l'école maternelle.

DESIGNATION D'UN(E) ELU(E) REFERENT(E)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient l'action « Elu.e.s Relais de l'Égalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Il désigne Mme Alexandra SURRE comme « élue rurale relais de l'Égalité » au sein du Conseil Municipal.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, ne donne pas une suite favorable à la demande d'aide financière présentée par Solidarité Paysans en Auvergne.

PUBLICITE DES ACTES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, confirme la dématérialisation comme mode de publicité des actes de notre commune.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur MICHARD concerné par la question est invité à quitter la séance.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, acte l'intérêt d'un projet présenté par la société TSE pour l'installation d'ombrières agrivoltaïques sur la commune de Villefranche d'Allier afin de maintenir et favoriser toutes activités agricoles en dessous de la structure (productions animales ou végétales), en produisant en parallèle de l'énergie solaire. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement de l'énergie photovoltaïque (et de l'agrivoltaïsme), et également dans les enjeux nationaux d'agriculture durable et responsable, qu'entend poursuivre la Commune et présente ainsi un intérêt local.

La séance est levée à 22H00

Villefranche d'Allier, le 17 octobre 2022